

RURCOM WSH  
21877 COMFU B  
21877 COMEU B

DE : C.C.F. BRUXELLES - GPP46 - IMP. DIF. G.P.P.  
A : BUREAU C.F. - WASHINGTON  
REF: 17:26 23-04-82 000039880 - 000041163

1	
TR.	
I.S.	
FIN.	to
AGR.	
ENE.	
R.D	all
ADM.	
S.A.	

DUPLICATA POSSIBLE  
TLX N 73834-BIO

432

P1 BFRL 1/6  
NOTE BIO

BRUXELLES, LE 23 AVRIL 1982  
NOTE BIO (82) 172 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE PAROLE

-----  
OBJET :  
1. RENDEZ VOUS DE MIDI DU 23/4/1982  
2. PREPARATION DU CONSEIL ECO/FIN DU 26.4.82(C. BOON)  
-----

1. MATRIEL DISTRIBUE :  
-----  
CALENDRIER DE LA SEMAINE DU 26 AU 30/4  
P21 OCTROI DU CONCOURS FEOGA POUR LA RESTRUCTURATION  
DU VIGNOBLE DANS LE CADRE D'OPERATIONS COLLECTIVES  
P22 OCTROI DU CONCOURS FEOGA POUR UNE ACTION COMMUNE  
POUR L'AMPLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE DANS CERTAINES  
ZONES RURALES, 1ERE TRANCHE 1982.

2. PREPARATION DU CONSEIL ECO/FIN DU LUNDI 26.4.82  
-----  
LE CONSEIL COMMENCE LUNDI, A LUXEMBOURG, A 11H30 AVEC  
5 POINTS A L'ORDRE DU JOUR.

4411.13

A) CREDITS A L'EXPORTATION (VAN DER PAS)  
-----

1. CONSENSUS OCDE  
-----  
LE CONSEIL EST SAISI D'UNE PROPOSITION POUR UN MANDAT  
PERMETTANT A LA COMMISSION DE NEGOCIER LES 6 ET 7 MAI A PARIS UNE  
REVISION DE L'ARRANGEMENT OCDE SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR  
LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIAINT D'UN SOUTIEN PUBLIC. LE  
PRESENT ARRANGEMENT EXPIRE LE 15 MAI DE SORTE QU'UNE DECISION DU  
CONSEIL EST URGENTE.

LES POINTS IMPORTANTS DANS CETTE NEGOCIATION SONT :

- 1. UNE REVISION DES TAUX D'INTERET MINIMA A RESPECTER PAR LES PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT (POUR LES TAUX ACTUELS VOIR NOTE BIO (81) 405 DU 22.10.81). LA COMMISSION A PROPOSE UNE LEGERE AUGMENTATION POUR RAPPROCHER CES TAUX MINIMA DES TAUX DU MARCHE QUI SONT PLUS ELEVES.
- 2) UNE REVISION DE LA CLASSIFICATION DE CERTAINS PAYS. LE CONSEIL S'ETAIT DEJA PRONONCE POUR LE TRANSFERT DE L'URSS DE LA CATEGORIE 2 ('PAYS INTERMEDIAIRES') A LA CATEGORIE 1 ('PAYS RELATIVEMENT RICHES'). UNE REVISION GENERALE SEMBLE CEPENDANT PLUS NEGOCIABLE QU'UN TRAITEMENT INDIVIDUEL DE L'URSS.
- 3) UNE SOLUTION AU PROBLEME POSE PAR LES PAYS AYANT DES TAUX DE MARCHE INFERIEURS A CEUX DE LA GRILLE DU CONSENSUS (JAPON)
- 4) UNE SOLUTION AU PROBLEME POSE PAR LES DEROGATIONS AU CONSENSUS APPLIQUEES FREQUEMMENT PAR CERTAINS PAYS (TELS QUE ETATS-UNIS ET CANADA) QUI PERMETTENT DES DELAIS DE REMBOURSEMENT PLUS LONG.

2. ACCORD OCDE "NAV S"

-----  
POUR CET ACCORD (QUI EST UN VERITABLE ACCORD AUQUEL LA COMMUNAUTE PARTICIPA ET NON PAS UN "GENTLEMAN'S AGREEMENT COMME L'ARRANGEMENT PRECEDANT), LA COMMISSION A PROPOSE EGALEMENT UNE AUGMENTATION DU TAUX D'INTERET MINIMUM (8 0/0 ACTUELLEMENT) AINSI QUE L'ELARGISSEMENT DE SON CHAMP D'APPLICATION AUX "PLATES-FORMES AUTO-PROPULSIFS". L'ACCORD N'EST PAS LIMITE DANS LE TEMPS.

B) SUITES A DONNER AU CONSEIL EUROPEEN DES 29/30 MARS 1982  
-----

LE VICE-PRESIDENT ORTOLI FERA RAPPORT AU CONSEIL SUR LA FACON DONT LA COMMISSION COMPTE DONNER SUITE AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPEEN SUR LES TROIS POINTS SUIVANTS :

1. INVESTISSEMENTS  
-----

LA MISE EN OEUVRE DU NIC II RENTRE DANS CE CADRE ET DOIT ETRE TRAITEE PAR LE PRESENT CONSEIL (VOIR CI-APRES). M. ORTOLI CONFIRMERA CE QU'IL A DIT AU PARLEMENT SUR LE FAIT QU'IL PRESENTERA PROCHAINEMENT A LA COMMISSION UNE PROPOSITION NIC III DANS LA LIGNE DU CONSEIL EUROPEEN DE LONDRES. EN CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES GENERAUX DE L'INVESTISSEMENT, LA COMMISSION PREPARERA UN PREMIER RAPPORT POUR LE CONSEIL EUROPEEN DE JUIN, LEQUEL SERA COMPLETE ET EVENTUELLEMENT PAR DES PROPOSITIONS POUR LE CONSEIL EUROPEEN DE DECEMBRE. L'EXERCICE ICI CONSISTE A DEGAGER LES MOYENS ET PROCEDURES PERMETTANT DE RENFORCER LE TAUX DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DANS LA COMMUNAUTE.

2. SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN  
-----

LA COMMISSION RAPPELLERA QUE LE CONSEIL DOIT POURSUIVRE SES TRAVAUX SUR LES PROPOSITIONS QU'ELLE A FAITES AINSI QUE SUR BASE DES RAPPORTS DES COMITES PREVUS POUR LA SESSION DE MAI. C'EST LE CONSEIL ECO/FIN QUI D

C'EST EN MAI QUE LE CONSEIL DISCUTERA DU RAPPORT DES SERVICES DE LA COMMISSION SUR L'EVOLUTION ECONOMIQUE DU JAPON, A LA LUMIERE DU RAPPORT QUE LE COMITE MONETAIRE RENDRA LE MOIS PROCHAIN.

C) PROPOSITION DE DECISION D'APPLICATION NIC II  
-----

LE CONSEIL DOIT ADOPTER LUNDI LA DECISION D'APPLICATION DU REGLEMENT NIC II ADOPTE PAR LE CONSEIL LE MOIS DERNIER POUR UN NOUVEAU MILLIARD D'UNITES DE COMPTE. LA COMMISSION A FAIT UNE PROPOSITION POUR QUE LA TOTALITE DU MILLIARD SOIT DEBLOQUEE EN UNE SEULE TRANCHE CE SUR QUOI LE PARLEMENT A RENDU HIER UN AVIS FAVORABLE. C'EST UNIQUEMENT SUR LE MONTANT DE LA TRANCHE QUE PORTERA LUNDI LA DISCUSSION.

D) PREPARATION DE LA REUNION DU COMITE INTERIMAIRE DU FMI  
-----

LE CONSEIL DEVRA ADOPTER LE PROJET DE DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL AU NOM DE LA COMMUNAUTE.

E) COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LES PRINCIPES DE L'INDEXATION DANS LA COMMUNAUTE  
-----

LA DISCUSSION DOIT REPREDRE SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION DE JUILLET DERNIER DONT LES TERMES ONT ETE CONFORTES PAR L'AVIS RENDU PAR LE COMITE MONETAIRE. LA DISCUSSION POURRAIT ABOUTIR LUNDI A UNE DECISION DU CONSEIL DONT ON NE PEUT A CE STADE PREJUGER NI LE CONTENU NI LA FORME.

N.B. PREPARATION DU CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES : VOIR NOTE BIO SEPAREE.

AMITIFS

M. SANTARELLI COMEUR///"

+  
EURCOM WSH

21877 COMEU B 0

REG/ Global C

REG/ Global Communications

REG/ Global Communications

Global Communications

Communications

REG/ Global Communications

REG/ Global Communications

REG/ Global Commu